



Ville du Luc en Provence

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

L'ordre du jour est le suivant :

A-PREAMBULE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021
- Lecture des décisions du Maire prises conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

B- ASSAINISSEMENT

POINT N°1 Adhésion à la charte de confidentialité du réseau OBEPINE dans le cadre du Covid-19 dans le réseau collectif d'assainissement

C- INTERCOMMUNALITE

POINT N°2 Pacte de gouvernance

D- COMMISSIONS

POINT N°3 Modification de la délibération n°20/76 – Election des membres de la commission de délégations des services publics

E- RESSOURCES HUMAINES

POINT N°4 Service civique

POINT N°5 Contrat aidé

F- FINANCES

POINT N°6 Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local- Rénovation énergétique

POINT N°7 DOB- Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00.

Convocation et note de synthèse envoyée le 25 février 2021.

Il est fait l'appel des présents.

PRESENTS : (26) Dominique LAIN - Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Pierre BEDRANE - Véronique BOULANGER - Nathalie NIVIERE - Jean-Louis ALBERTI - Catherine BARRIERE - Thierry HERMIER - Philippe ICKE - Marguerite BORSU - Marie-José ZANETTI - Caterina DE CORO - Richard CARCENAC - Frédéric BARRIERE - Angélique VANBATTEN - Sylvie SIMONDI - Frédéric BLANC - Guillaume BEAUGEY - Camille LORENZO - Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER - Jean-Luc LOUISE- Jacques QUEIRARD- Mireille GENDROT - Geoffrey DAVID

PROCURATIONS : (5)

Sandrine ROGER donne procuration à Elisabeth MARIOTTINI
Loïc POTHONIER donne procuration à Jean-Louis ALBERTI
Corinne LECHAT donne procuration à Frédéric BLANC
Hanane BEN YAJOU donne procuration à Pierre BEDRANE
Angéline PANIZZI donne procuration à Geoffrey DAVID

ABSENTS EXCUSES : (2)

Henri OBADIA (arrivé à 17h18)
Grégory MIGNEREY

Le quorum est atteint.

Monsieur Pierre BEDRANE a été élu secrétaire à l'unanimité.

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

(enregistrement tenu à disposition du Cabinet de monsieur le maire et consultable sur place)

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire informe le conseil de la démission d'un membre du groupe d'opposition « Demain le Luc », Frédéric LEHMULLER. Il est remplacé par Monsieur Jean-Luc LOUISE. Au nom du conseil municipal, monsieur le maire lui souhaite la bienvenue.
Monsieur le maire annonce également que sur les tables, se trouve la délibération du point n°6 avec les modifications suivantes : le lieu et le taux de rendement qui ont été retirés car ils ne s'avéraient pas nécessaire.

Délibération N°	Intitulé	Approuvé	Vote
	Désignation du secrétaire de séance - Pierre BEDRANE	OUI	APPROUVE UNANIMITE
	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 <i>Délibération adoptée sans débat.</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
	Décisions du maire <i>Monsieur Geoffrey DAVID souhaite avoir un complément d'informations sur la décision n°21_01 relative à la réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel pour la commune du</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>Luc. Monsieur le maire indique que dans le cadre de l'exemplarité la municipalité a souhaité la mise en œuvre d'un marché pour solliciter les conseils d'un cabinet d'audit. Compte tenu de l'organisation actuelle des différents services, elle a la volonté de tendre vers plus d'efficience, plus de confort pour le personnel et un meilleur service rendu à la population. Pour ce faire, elle a besoin d'obtenir l'avis d'un cabinet spécialisé. Un nouveau marché sera lancé afin de trouver ce cabinet qui devra faire une proposition sur l'évolution des services en tenant compte de l'environnement et des besoins de la population.</i> <i>Monsieur le maire précise que la municipalité souhaite un avis extérieur sur ce domaine et ne pas le faire à titre personnel comme l'avait fait l'ancienne mandature.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID fait part de son étonnement sur le fait que la municipalité ne fasse pas appel au service des ressources humaines pour effectuer ce travail. Selon lui, ce service a les qualités requises et une vision globale de l'organisation. Il poursuit en signalant le fait que passer par un cabinet privé coûte de l'argent à la municipalité et permettra à celle-ci de se dédouaner si des choix difficiles doivent être faits. Monsieur le maire lui remémore certaines décisions qui ont pu être prises par l'ancienne équipe sans courage. Ce choix de passer par un cabinet est la continuité de cette volonté d'exemplarité. Cela évite qu'une personne de la mairie le fasse et puisse être taxée de subjectivité. La municipalité a fait ce choix de l'objectivité et de courage. Après analyse de l'audit, elle sera amenée à prendre des décisions tout en respectant le dialogue social.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID interpelle monsieur le maire sur le coût de cet audit. Monsieur le maire rappelle que la collectivité est dans le cadre d'un marché, il est donc préférable de répondre ultérieurement à cette question. Monsieur Jean-Michel DRAGONE indique qu'en préambule de cet audit, une enquête avec un questionnaire élaboré en collaboration avec les organisations syndicales a été faite auprès du personnel.</i> <i>Concernant les autres décisions, monsieur le maire précise que la municipalité a pu aller au bout de certains marchés : l'acquisition d'un véhicule, l'aménagement des locaux de la police municipale, l'acquisition de véhicules « propres » pour les services techniques. En outre, des décisions ont eu lieu en lien avec la crise sanitaire (interruption de la tarification pour les adhérents de l'école municipale de musique, par exemple).</i>		
21/09	Adhésion à la charte de confidentialité du réseau Obépine dans le cadre du Covid-19 dans le réseau collectif d'assainissement <i>Monsieur Frédéric BLANC présente le point. Il indique que le réseau OBEPINE est l'observatoire épidémiologique des eaux usées. Il s'agit d'un consortium de recherches créé en avril 2020 qui a pour but la recherche dans les eaux usées de présence virale (dont celui du virus Covid-19). La mission d'OBEPINE est le déploiement d'un « réseau sentinelles ». Aujourd'hui, il y a</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>150 STEP qui font cette analyse et l'objectif est de pouvoir faire adhérer celle du Luc en Provence dans la deuxième phase de recherches. Par la suite, le réseau OBEPINE permettra de suivre dans l'analyse des eaux usées d'autres agents pathogènes et épidémies (grippe, gastro entérite....) Cela s'inscrit ainsi dans un champ assez large et qui aura vocation à être un outil épidémiologique innovant au service de la population. Il s'agit de promouvoir l'utilisation des eaux usées comme un indicateur quantitatif des différentes phases de l'épidémie afin de mettre en œuvre une connaissance maîtrisée de la situation sanitaire sur le territoire. Cela permettra de pérenniser un dispositif national de suivi épidémiologique des eaux usées dans une démarche pragmatique de politique publique. C'est un outil d'anticipation de la politique sanitaire territoriale ciblée, durable, pertinente et partagée afin de protéger au mieux la population des risques sanitaires. Les coûts de ce dispositif seront pris en charge par le délégataire (la SAUR) et le réseau OBEPINE si la STEP du Luc est choisie dans le cadre du « réseau sentinelles ».</i> <i>Arrivée de monsieur Henri OBADIA qui pourra prendre part au vote</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole pour remercier la municipalité de cette délibération et informe que le groupe de l'opposition avait sollicité monsieur le maire début janvier à ce propos. Il indique que le groupe de l'opposition peut être force de proposition et émet une fierté d'avoir pu contribuer à la politique municipale.</i> <i>Madame Véronique BOULANGER explique que les levées de la STEP ont été faites par la municipalité actuelle début décembre et ce projet n'aurait pas pu se faire en l'état.</i> <i>Monsieur le maire précise que cet outil s'inscrit dans une approche globale. La ville du Luc est une ville active et solidaire. Il rappelle la mise en place d'un centre de dépistage depuis novembre, d'un centre de vaccination depuis janvier et de la création d'une deuxième ligne de vaccination avec 96 personnes en moyenne vaccinées par jour. Par ailleurs, lundi 08 mars auront lieu des tests salivaires à l'école René Char et Jean-Jaurès Il s'agira d'une des premières villes varoises à le faire.</i>		
21/10	Pacte de gouvernance <i>Monsieur Jean-Michel DRAGONE présente le point en précisant qu'il s'agit d'un pacte entre la communauté de communes Cœur du Var et la commune du Luc suite à la loi engagement du 27 décembre 2019 qui introduit l'obligation d'établir ce pacte. Le conseil communautaire a statué à l'unanimité le 02 février 2021 à ce propos.</i> <i>Un projet de pacte a été transmis à la commune le 04 février dernier qui a deux mois pour délibérer en conseil municipal sur</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>ce sujet-là. En annexe de la délibération se trouve le projet du pacte de gouvernance.</i> <i>Monsieur Jean-Michel DRAGONE énonce les grandes lignes de celui-ci en rappelant que la communauté de communes cœur du Var est composée de 11 communes regroupant 44 000 habitants. Elle est dirigée par un président avec 10 vice-présidents, chacun représentant une compétence ou une délégation pour débattre en commission. Parmi les compétences importantes, il y a la gestion des déchets, de l'eau et des forêts, le développement économique, le plan énergie et la jeunesse.... Aujourd'hui, sur les 40 sièges, le Luc en compte 10 et monsieur Jean-Michel DRAGONE assure la vice-présidence en terme de transition énergétique.</i> <i>Monsieur le maire rappelle que ce projet a été voté en conseil communautaire à l'unanimité et dont le représentant du groupe de l'opposition est membre.</i> <i>En marge de cette présentation, monsieur Jean-Michel DRAGONE informe qu'un survol de drones aura lieu prochainement sur la commune dans le cadre d'une étude thermo-aérienne.</i> <i>Délibération adoptée sans débat.</i>		
21/11	Modification de la délibération n°20/76 – Election des membres de la commission de délégation des services publics <i>Monsieur le maire indique que l'on vote de nouveau l'intégralité des membres suite à la démission du conseiller de l'opposition, monsieur Frédéric LEHMULLER. Celui-ci sera remplacé sur la proposition du groupe d'opposition par monsieur Jean-Luc LOUISE.</i> <u>Membres élus :</u> <u>Titulaires :</u> Frédéric BLANC, Jean-Louis ALBERTI, Henri OBADIA, Guillaume BEAUGEY, Jean-Luc LOUISE <u>Suppléants :</u> Marie-José ZANETTI, Camille LORENZO, Grégory MIGNERREY, Thierry HERMIER, Mireille GENDROT <i>Délibération adoptée sans débat.</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/12	Emploi civique <i>Monsieur Jean-Michel DRAGONE présente le point en expliquant qu'il s'agit d'un accompagnement de jeunes dans le cadre du service civique. La mairie du Luc a fixé la jeunesse comme un des axes prioritaires de son action. Le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de venir renforcer certains services tels que le CCAS, la politique de la ville, les</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	pôles éducation-jeunesse et culturel. La vocation du service civique s'inscrit dans une mission d'intérêt général en permettant aux jeunes d'effectuer leur citoyenneté tout en favorisant l'acquisition de compétences. En 2021, la municipalité envisage le recrutement de 10 jeunes pour une durée de 6 à 12 mois. Au niveau du coût, il s'agit d'une prestation équivalente à 107,58€ par mois et inscrite au budget. Madame Martine WAGNER prend la parole en indiquant que le groupe de l'opposition est sensible aux actions menées envers la jeunesse par la municipalité et votera favorablement à cette délibération. Toutefois, elle souhaite savoir si des jeunes lucois seront prioritaires dans le choix des candidats. Par ailleurs, le groupe de l'opposition veut attirer l'attention de la municipalité sur la sélection du poste de médiation du public auprès du CCAS et sur le caractère confidentiel que celui-ci engendre. Pour les postes éducation-jeunesse, il propose que les jeunes interviennent auprès des écoliers et des collégiens afin de les sensibiliser à un esprit civique. Monsieur le maire explique que le choix a été fait en identifiant des profils qui peuvent intégrer certains services par rapport à des tâches. Les critères choisis seront les compétences et le savoir être en sélectionnant des jeunes issus de l'ensemble du territoire. C'est un réel engagement de la ville pour la jeunesse en leur offrant cette possibilité de s'enrichir d'une expérience professionnelle qui pourra les aider à accéder à un parcours de formation et de pouvoir acquérir plus de savoir-faire et de savoir être.		
21/13	Contrat aidé- PEC Monsieur Jean-Michel DRAGONE présente le point en indiquant que les contrats aidés ont été remplacés par un nouveau dispositif qui se nomme le PEC : parcours emploi compétence. Il a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. La municipalité a choisi le recrutement d'agents au sein de certains services qui se sont avérés en souffrance lors de cette crise sanitaire et plus particulièrement les écoles (cantine, entretien...). Cela permettra ainsi d'avoir une marge de manœuvre pour la gestion du personnel et faire face à un taux d'absentéisme important. Ces contrats à durée déterminée sont conclus pour une période de 9 mois et renouvelable de 6 à 12 mois. La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire. La municipalité recevra des subventions de l'Etat dans le cadre de ce dispositif. Madame Mireille GENDROT prend la parole en expliquant que le groupe de l'opposition est favorable au recours de ces contrats aidés à 20h/semaine et que ceux-ci peuvent être un complément pour des personnes travaillant à temps partiel. Toutefois, elle met l'accent sur le fait qu'ils peuvent créer une certaine détresse ou frustration car il n'y aura pas forcément de moyens de titularisation. Monsieur Geoffrey DAVID explique que ce dispositif est une source de frustration pour des personnes	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>s'impliquant dans un service et qu'au bout de 9 mois leur contrat ne peut être renouvelé. Pour le groupe de l'opposition, il s'agissait seulement d'une remarque mais que si les termes du contrat sont bien détaillés dès le début il n'y a pas de problèmes. Monsieur le maire entend cette remarque et explique qu'il s'agit d'une proposition de partage d'expérience et de lien social et que les personnes connaissent les règles du contrat à la signature. Il s'agit d'un tremplin pour une meilleure insertion dans le milieu professionnel.</i> <i>Au niveau technique, Monsieur Pierre BEDRANE explique qu'en effet le contrat est renouvelable une seule fois avec l'élaboration d'un plan de formation. Monsieur le maire informe que dans le système privé, il existe le même type de fonctionnement vis-à-vis des contrats aidés et qu'il ne faut pas avoir peur d'y recourir pour venir en aide à la jeunesse.</i>		
21/14	Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2021 Rénovation énergétique <i>Monsieur Philippe ICKE présente le point en expliquant que la DSIL est une dotation de soutien à l'investissement local. Il s'agit d'un dispositif d'aide mis en place par le gouvernement à l'attention des collectivités qui s'investissent dans certains domaines. Pour l'année 2020-2021, un volume d'aides concernant la rénovation énergétique, dans le cadre du plan France relance est mis en place. Pour ce faire, il est nécessaire que la municipalité dépose un dossier de demande de subvention avant le 25 mars 2021. La commune dispose de nombreux bâtiments dont les moyens de chauffage commencent à devenir vétustes ou bien sont au fioul (hôtel de ville, mairie annexe, école Jean-Jaurès...). Consommable qui sera bientôt interdit. La municipalité souhaite changer ces moyens de chauffage par de l'énergie thermique renouvelable (géothermie, chaudière à granule, chauffe-eau solaire). Des subventions peuvent être obtenues à hauteur de 20 à 30%.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole pour expliquer qu'en 2019, un agent avait été missionné pour établir une étude sur ce domaine et que le parti pris de l'ancienne équipe était le changement des moyens de chauffage en climatisation réversible. Toutefois, il demande à monsieur le maire que le pôle petite enfance et les écoles soient prioritaires et dans un second temps l'hôtel de ville et la mairie annexe.</i> <i>Monsieur le maire entend cette remarque mais explique que la priorité ne dépend pas forcément de la municipalité. Il rappelle que la première semaine de l'année les agents ont dû subir une température de 11 degrés au sein de l'hôtel de ville en raison de cuves qui avaient pris l'eau et de turbine cassée. Monsieur le maire rajoute que bien évidemment, la priorité sera donnée aux enfants. Monsieur Philippe ICKE précise qu'en effet il convient de remplacer rapidement la chaudière de l'hôtel de ville. Concernant l'école Jean-Jaurès, il y a une étude globale de</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>rénovation et le chauffage rentera dans ce programme. Il informe que c'est le fonctionnement des chaudières qui sont actuellement en place qui va déterminer les urgences et un axe de priorité.</i> <i>Monsieur le maire souligne par ailleurs qu'il faudra veiller au coût et aux subventions pour établir ce programme de rénovation. Monsieur Jean-Michel DRAGONE rajoute que l'intercommunalité fait un travail de plan de relance et de transition énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux des onze communes et que cela ne s'arrête pas au remplacement des chaudières mais à une rénovation globale des structures.</i>		
21/15	DOB – Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021 <i>Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal ne votera pas pour ou contre cette délibération mais actera simplement le fait qu'une présentation a été faite de ce rapport.</i> <i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point et explique que le ROB permet aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la collectivité. Il analyse les différents indicateurs à savoir les recettes, les dépenses d'investissement et de fonctionnement, la CAF (capacité à financer les investissements) et les résultats de l'année écoulée. Il présente également les budgets annexes.</i> <i>L'environnement économique est incertain en lien avec la crise sanitaire et appelle à la plus grande prudence tant pour l'état que pour les collectivités locales. L'année 2021 sera marquée par un plan de relance qui va nécessairement augmenter la dette nationale mais qui permettra aux collectivités locales de compenser les pertes liées à la crise sanitaire et économique. Certaines mesures n'ont pas été reconduites ou abandonnées comme par exemple la taxe d'habitation qui est supprimée à compter de 2022 et qui est remplacée par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. En complément d'informations, monsieur le maire souligne que les collectivités locales ont de moins en moins la possibilité de maîtriser leurs recettes et ainsi il est de plus en plus difficile d'obtenir un budget équilibré.</i> <i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI poursuit sa présentation en indiquant que la commune gère 4 budgets à savoir : budgets principal, l'eau, assainissement et cinéma. La collectivité a délégué certaines compétences à la communauté de communes Cœur du Var. Monsieur le maire précise que le taux global foncier non bâti et bâti peut se partager entre différents partenaires et qu'il faut être vigilant sur celui-ci qui est à l'origine de l'augmentation de l'impôt, sans augmentation de la part communale.</i> <i>L'état du patrimoine oblige la municipalité à engager des travaux importants pour remettre à niveau une partie de son parc immobilier. A ce jour, il y a une vétusté importante des bâtiments communaux dont l'aléa va de vétusté à péril (imminent pour certains). L'évolution des produits est de +4,6% entre 2019 et</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	2020, soutenue par des contributions directes et une reprise des provisions de la SAGEP dont la municipalité souhaite clore le dossier. Dans un même temps, certaines recettes ont diminué en raison de la crise sanitaire (école de musique, loyers commerciaux non perçus, gratuité des marchés et absence d'événements culturels). L'évolution des dépenses est de -3.5% entre 2019 et 2020, essentiellement liée au contexte sanitaire actuel. Les recettes d'investissement ont fortement diminué en 2020 affichant un retrait de 44.5%. En 2019, les investissements ont été faits par le biais d'un emprunt à hauteur de 1.4 millions d'euros. La municipalité affiche un endettement supérieur à 11 ans, il n'était donc pas envisageable de recourir à un nouvel emprunt. L'année 2020 a permis de faire un point sur l'état du patrimoine et d'envisager les priorités pour les années à venir. Monsieur le maire prend la parole pour préciser que la norme de l'endettement pour une commune comme celle du Luc est de 4,5 ans contre 11 ans pour notre collectivité. C'est une situation tendue avec peu de marge de manœuvre. Le recul des dépenses d'investissements s'explique par l'audit réalisé sur le patrimoine et les actions à entreprendre. Pour l'année 2020, il y a eu une évolution du nombre d'habitants (11 176) habitants avec une probabilité de 12 000 habitants en 2021 selon les projections. Arrivée de Sandrine ROGER (18h08) qui prendra part au vote Les dépenses liées au personnel sont toujours plus élevées que la moyenne nationale. Les potentiels fiscaux et financiers sont 20% en dessous des communes de la strate ce qui oblige la collectivité à trouver de nouvelles sources de financement. Les taxes de la commune sont également en dessous de ceux des communes de même strate à l'exception de la taxe sur le foncier bâti qui représente un peu moins de 150 000 euros dans les recettes de la collectivité. Si le taux reste inchangé cela ne signifie pas que le montant reste inchangé pour les administrés. Le taux de la part communal ne varie pas, c'est l'assiette ou le taux intercommunal qui peuvent varier. Monsieur le maire tient à préciser qu'entre 2017 et 2020, la commune a vu sa population augmenter de +1000 personnes ce qui n'est pas sans incidence sur les équipements structurants de la commune. C'est pourquoi la municipalité a fait le choix de mettre un frein aux projets immobiliers afin de pouvoir établir des projets d'équipements publics au regard de l'augmentation d'environ 4% par an de la population. Si la dette par habitant est plus faible que la moyenne de la strate, le taux de d'endettement est très élevé. Il est à noter une forte augmentation de la CAF sur l'année 2020 qui redevient positive, ce qui permet d'envisager des investissements pour l'année 2021.		
--	---	--	--

	Monsieur le maire rappelle que la CAF brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La somme qui reste doit permettre de payer les emprunts. En 2019, la CAF nette est négative et ne permettait pas de rembourser les dettes. En RH, sur l'année 2020, la collectivité compte 5 personnes en moins dans son capital humain. A chaque fois qu'il y a un départ, il y a une recherche d'optimisation des services pour éviter systématiquement d'avoir recours à un recrutement et ainsi alourdir les charges de personnel. La municipalité doit poursuivre son effort sur la masse salariale, engagé en 2020 compte tenu du poids des RH sur le budget de fonctionnement (+ de 63%). La collectivité compte 3424 jours d'arrêts maladie pour maladie ordinaire, ce qui équivaut à 15. Les lignes directrices de gestion ont été votées et sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021, elles définissent les grands critères de la mise en place de la politique RH. Départ de Caterina de CORO (18h25), ne prendra pas part au vote Monsieur le maire rappelle qu'il y a un contentieux entre la commune et la SAGEP ce qui oblige la municipalité à faire des provisions qui s'élèvent au 1^{er} janvier 2021 à 982 146 euros. Aujourd'hui, la nouvelle municipalité a pris attache auprès de la SAGEP afin de trouver un accord et établir un protocole transactionnel afin de clore définitivement le dossier. Les prévisions pour les projets d'investissements sont évaluées à près de 4 000 000€. Les priorités de la municipalité sont les suivantes : - plan toiture - plan informatique - plan pluriannuel des écoles - St Honorat Monsieur le maire indique que la municipalité a fait le choix d'un déploiement d'actions sur les six prochaines années. Une somme est également réservée pour l'acquisition de foncier ce qui a déjà été entrepris avec le protocole d'achat en cours pour l'acquisition du terrain près de la poste. Afin de réaliser certains projets, la municipalité a décidé d'entreprendre certaines études telles que l'adressage global de la commune dans le cadre de la mise en œuvre de la révision du PLU. Par ailleurs, un programme des festivités a été mis en place afin de sortir de cette morosité ambiante liée à la crise sanitaire. La somme globale dédiée aux associations sera pour l'année 2021 de 63 000€. Monsieur le maire revient sur le projet du campus connecté et informe le conseil municipal que le Luc a passé la première partie de la procédure et que l'oral doit se dérouler le 11 mars prochain. Les perspectives des dépenses de fonctionnement de l'année 2021 sont proposées sur la base de 2020 avec une diminution des	
--	---	--

	charges financières dues à une diminution des intérêts de l'emprunt. Monsieur Jean-Louis ALBERTI aborde ensuite les budgets annexes de l'assainissement, eau et cinéma (cfannexe de la délibération pages 33, 34 et 35). En conclusion, la crise sanitaire obère de nombreuses actions mettant la collectivité dans un fort doute sur la mise en œuvre de certaines opérations. Néanmoins, la municipalité a commencé à marquer leur empreinte sur l'année écoulée en prenant comme exemple la CAF nette devenue positive en 2020. La municipalité souhaite s'engager de manière encore plus forte sur la recherche de nouvelles sources de financement. Elle a pu recueillir plus de 600 000 € de subventions pour l'année 2020 et le début de l'année 2021. L'amélioration des voiries est un réel engagement qui se tiendra jusqu'à la fin de ce mandat. Un projet de rénovation globale de l'école Jean-Jaurès a démarré pour cette année 2021. Le site du Saint-Honorat est un dossier que la nouvelle municipalité a hérité et souhaite y mettre un terme au plus tard en 2022 avec la réouverture de la route Lazare Carnot (RD433). Monsieur le maire indique qu'un plan lumière va être développé tout au long du mandat afin de consommer moins, améliorer plus et être en conformité avec la transition énergétique Le patrimoine du Luc est en très mauvais état et la municipalité souhaite que celui-ci s'améliore, c'est pourquoi elle va s'engager dans la recherche de moyens afin de le restaurer. Monsieur le maire termine son propos en indiquant que les taux d'imposition concernant la part communale n'évolueront pas en 2021. Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole en indiquant que le groupe de l'opposition a apprécié la présentation agréable et pédagogique du ROB. Comme l'a indiqué la municipalité, la crise sanitaire qui a frappé le pays et les conséquences économiques néfastes se font ressentir à l'échelle municipale. Néanmoins, les dépenses liées à la Covid sont en partie compensées par des économies sur d'autres postes (festivités, culture, sport...) qui ne fonctionnent que partiellement ou même plus du tout. Concernant le dossier de la SAGEP, le groupe de l'opposition souhaite avoir plus de précisions. Il interroge également la municipalité sur la réserve foncière à hauteur de 700 000 € et souhaite avoir une confirmation qu'il s'agit bien de l'acquisition du terrain en centre-ville et de la réserve foncière pour le projet du lycée. Le groupe de l'opposition sollicite une explication sur la nature des travaux engagée au gymnase à hauteur de 163 200 €. Monsieur Geoffrey DAVID précise que l'investissement pour le Saint-Honorat est compensé par l'Etat avec le versement du Fonds-Barnier. Concernant la fiscalité locale, le groupe de l'opposition prend acte et se réjouit que les taux d'imposition de la part communale restent stables pour l'année 2021. C'est une très bonne chose pour les contribuables lucois en sachant que les taux d'imposition de l'intercommunalité risquent quant à eux	
--	---	--

	d'augmenter. Monsieur Geoffrey DAVID poursuit en évoquant le sujet des subventions aux associations qui conserve la même somme que l'année précédente. Il demande à la municipalité d'avoir une vigilance quant à l'attribution sachant que cette année est particulière en raison de la crise sanitaire. Monsieur le maire prend la parole pour répondre aux interrogations évoquées par Monsieur Geoffrey DAVID précédemment. Les économies sur les festivités sont des économies imposées tout comme les surcoûts liés au Covid. Un centre de vaccination a un coût pour la collectivité. Celle-ci a fait le choix de s'engager sur cette ouverture pour les Lucois et l'ensemble du territoire. Monsieur Geoffrey DAVID rappelle qu'il est nécessaire de faire appel à la solidarité intercommunale sur ce sujet-là et évoque le fait que monsieur le maire a abordé cette problématique lors du dernier conseil communautaire. Concernant le dossier de la SAGEP, la commune a été obligée de verser des frais liés au contrat. Par la suite, la commune a eu gain de cause sur le fait que la rupture de ce contrat était légale. Néanmoins, il y avait des pénalités de « droits de sortie » à hauteur de 10% du contrat ce qui faisait 1.2 millions d'euros. Aujourd'hui, à l'initiative du groupe majoritaire, la municipalité tente de résoudre ce dossier par le biais d'un protocole transactionnel avec la SAGEP dans l'intérêt de la commune. Concernant la réserve foncière, la somme de 700 000 euros est une somme que la municipalité a identifiée par rapport à leurs possibilités. Celle-ci n'intègre pas le terrain de la poste qui coûtera à la collectivité 30 000€ en raison des 120 000€ de subventions obtenues pour ce projet. Néanmoins, la municipalité a été force de proposition pour répondre à la demande de la Région pour l'implantation du futur lycée. Il fallait fournir une entité foncière équivalente à 3,8 à 4ha. Celle-ci se trouvant sur la zone Nbu. Néanmoins, la municipalité considère que dans l'aménagement du territoire, il serait opportun de l'implanter « côté Ouest » sur la zone 3AU. Aujourd'hui, elle possède 1,8 ha, il faut donc un complément pour atteindre les 3,8 à 4ha nécessaires au projet et donc se porter acquéreur d'un terrain selon le tarif des domaines. Si l'on bouge un terrain de la zone 3 AU c'est l'ensemble de la zone 3AU qui bouge avec le risque de voir la zone passée entièrement constructible avec des projets immobiliers incontrôlés, ce à quoi la municipalité se refuse pour ne pas reproduire les erreurs de l'ancienne équipe. Il y a donc un travail pour acquérir l'intégralité de la zone pour ensuite travailler sur un projet « d'éco-quartier ». Le lycée se situera dans cette zone 3AU à la seule condition que la municipalité puisse acquérir l'intégralité de la zone. Concernant le gymnase, il s'agit de travaux d'agrandissement du local de stockage pour le confort des associations. Concernant le Saint-Honorat, la problématique n'est pas d'ordre financière mais d'ordre technique, il est nécessaire d'avoir la concertation des différents partenaires, d'obtenir l'autorisation	
--	--	--

	de déconstruire, passer un marché pour déconstruire. Toutes ces étapes n'étaient pas engagées jusqu'à présent, la municipalité a donc pris le dossier en main en réunissant un comité de pilotage avec monsieur le sous-préfet et un représentant de l'état. Monsieur le maire espère que la somme que la municipalité a reçu suffira à la déconstruction du site Saint-Honorat. Il est nécessaire également d'expliquer aux Lucois la complexité de ce dossier et ne pas les laisser comme cela a pu être fait précédemment sans aucune explication. Monsieur Geoffrey DAVID explique qu'à l'époque ce sont des expertises contradictoires qui bloquaient le dossier. Madame Véronique BOULANGER signale que ce qui devient impérieux ce sont les problématiques des flux liés à la déconstruction qui induisent la remise à niveau de l'évaluation du péril tel qu'il est à l'heure actuelle. Monsieur le maire indique que la municipalité souhaite le plus rapidement possible rouvrir la route, demande expresse formulée par les Lucois. Monsieur le maire poursuit l'échange en revenant sur la fiscalité locale. Concernant le taux intercommunal, il fait part à Monsieur Geoffrey DAVID de son étonnement sur le fait qu'il n'ait pas pris de position lors du conseil communautaire sur ce sujet-là. Monsieur Geoffrey DAVID répond qu'il s'exprimera en temps voulu au moment du vote du budget principal de l'intercommunalité. Au niveau du taux d'imposition de la part communal, monsieur le maire exprime le fait qu'un jour il faille pousser la réflexion si les charges devenaient trop importantes pour la collectivité. Monsieur Geoffrey DAVID explique qu'une augmentation des impôts sur la commune au regard du taux d'imposition n'aurait pas un fort impact financier sur le budget. Monsieur le maire exprime le souhait d'écouter les propositions que pourraient faire Monsieur Geoffrey DAVID afin d'éviter l'augmentation des taux d'imposition et pouvoir assumer les charges au niveau de l'intercommunalité. Concernant les subventions aux associations, l'équipe majoritaire a mis une somme identique que l'année précédente même si des associations n'ont pas pu encore en raison du covid démarrer leur activité. Ce choix a été fait afin d'aider le tissu associatif. Toutefois, il y aura bien évidemment des ajustements si la crise sanitaire venait à perdurer. Monsieur Pierre LEFEVRE prend la parole et fait part de quelques remarques : -absence de précisions de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) - le poste de recettes de fonctionnement indique une hausse de 4,6% entre 2019 et 2020 et une baisse de 6,3% entre 2015 et 2020. Cela ne serait pas équitable en démontrant une hausse sur deux exercices et une baisse sur cinq exercices. Monsieur Pierre LEFEVRE met en exergue le fait que l'évolution a été de +3,8% entre 2016 et 2017. Cette procédure de comparaison a pu se faire sur d'autres thèmes tels que les dépenses de fonctionnement et	
--	---	--

	d'investissement. Cette hausse de 4,6% des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2020 résulte premièrement des produits des contributions directes (taxe foncière bâti, non bâti, taxe d'habitation contributions économiques) soit une augmentation de 288 000 € (+5,3%) et deuxièmement du poste autres recettes (fond européen, droits de mutation) soit une augmentation de 286 000€ (+6,8%). Cette situation va-t-elle perdurer ? Monsieur Pierre LEFEVRE indique que la municipalité présente son dossier comme une analyse rétrospective 2015-2020 en prenant des points positifs en 2020 avec une comparaison 2019-2020 et des points négatifs sur une période 2015-2019. Selon lui, cela serait inéquitable dans l'analyse globale. Monsieur le maire exprime le fait qu'un seul chiffre met tout le monde d'accord, celui de la CAF. Si en 2019, elle était négative, en 2020 elle est positive. Monsieur Pierre LEFEVRE rajoute à cela qu'en 2017 elle était aussi positive. Monsieur le maire explique que l'ancienne équipe a pu faire en fin de mandat certains travaux en empruntant ce qui a dégradé la CAF. En six mois, la nouvelle municipalité a pu démontrer sa bonne gestion en ayant hérité d'une CAF négative et en ayant eu la capacité de la faire passer au positive. Monsieur Pierre LEFEVRE signale à monsieur le maire qu'il déforme ses propos et qu'il avait seulement fait remarquer que l'analyse de comparaison ne lui semblait pas équitable. Monsieur le maire explique que l'année 2019-2020 a été pris en comparaison du fait que l'année a été partagée entre deux équipes alors qu'entre 2015 et 2019, seule l'ancienne équipe était en place. Le budget 2020 a dû se bâtir à partir d'une CAF négative (-154 000€) Monsieur Pierre LEFEVRE exprime le souhait que la municipalité accepte le fait que le groupe d'opposition ne soit pas toujours en accord avec elle. Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un débat et que celui-ci reste cordial et respectueux. Monsieur Frédéric BLANC rajoute en complément d'information que la CAF est redevenue positive sans avoir vendu de biens communaux. Monsieur Jean-Louis ALBERTI précise qu'en 2017 il y avait eu 591 000 € de ventes de biens et qu'en 2018 la somme est de 288 000€ de ventes de biens ce qui a permis d'avoir une CAF confortable. Madame Véronique BOULANGER ajoute par ailleurs qu'il y a eu une première tranche payée par certains promoteurs sur la taxe des 15%. dans ce créneau 2017-2018. Monsieur Geoffrey DAVID signale qu'en terme de patrimoine vendu il y a eu la villa d'un ancien directeur des services techniques et le terrain de la Galinasse, le reste étant des terrains privés. Monsieur le maire rajoute qu'il y a également eu le centre d'équitation et quelques terrains ici et là.	
--	---	--

	<i>Monsieur Geoffrey DAVID termine son propos en précisant qu'un patrimoine qui se délabre n'est pas une plus-value pour la commune.</i> <i>Sur cette dernière intervention, le débat est clos et monsieur le maire procède au vote.</i> <i>Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance du conseil est close.</i>		
--	---	--	--

La séance est close à 19 heures 15.